



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 12 mai 2014

9738/14

AL 4

RESULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil

en date du: 12 mai 2014

No. Doc. Préc.: 9512/14 AL 3

Objet : **Relations avec l'Algérie**

- Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la huitième session du Conseil d'association (Bruxelles, 13 mai 2014)

Les délégations trouveront ci-jointe la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'approuvée par le Conseil le 12 mai 2014.

**HUITIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE UE-ALGÉRIE
(Bruxelles, 13 MAI 2014)**

Déclaration de l'Union européenne

Relations politiques

1. L'Union européenne (UE) se félicite de la **tenue de la huitième session du Conseil d'Association Algérie-UE** durant laquelle l'UE et l'Algérie ont confirmé leur volonté de développer une relation bilatérale fondée sur le respect réciproque, le dialogue et la coopération. L'Algérie constitue un partenaire important de l'UE, y compris dans le cadre de politique de voisinage. L'UE réitère sa volonté de développer la coopération avec l'Algérie autour d'objectifs communs et d'intensifier et approfondir le dialogue politique à haut niveau sur les questions d'intérêt mutuelle.
2. Dans le cadre de la Politique Européenne du Voisinage (PEV), l'UE est convaincue que **l'Accord d'Association** demeure le cadre le plus pertinent pour le développement des relations entre les deux parties, et ce dans tous les domaines. Le potentiel de l'Accord d'Association doit être encore pleinement exploité, notamment par l'adoption d'un Plan d'Action, tout en respectant l'ensemble des dispositions de l'Accord d'Association.
3. L'UE salue la tenue du **Comité d'Association** et des discussions sur le projet de Plan d'Action qui ont lieu les 18 et 19 mars derniers à Bruxelles, et exprime sa disponibilité à avancer dans les négociations visant une adoption du **Plan d'Action** dans les plus brefs délais. A cet égard, l'UE souligne la nécessité d'assurer la consultation de la société civile et du secteur privé, afin de garantir un processus inclusif.
4. À la suite des **élections présidentielles** en Algérie du 17 avril 2014, l'UE encourage vivement le président, le gouvernement et le Parlement à avancer dans le processus de réformes politiques, économiques et sociales, afin de répondre aux demandes du peuple algérien, notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, le respect des droits fondamentaux et des libertés civiles ainsi que le développement d'une économie plus diversifiée, plus efficiente et créatrice d'emplois pour tous les algériens. L'UE salue la volonté annoncée de reformer la Constitution et exprime sa disponibilité à soutenir le processus des réformes démocratiques.

L'UE réitère son souhait d'entamer un dialogue avec les autorités algériennes au sujet des recommandations formulées tant par la mission d'observation électorale déployée lors des élections législatives de mai 2012, que par la mission d'expertise électorale envoyée dans le cadre des élections présidentielles du 17 avril 2014.

5. L'UE considère qu'une participation renforcée de l'ensemble de la **société civile** à la vie publique est une composante essentielle de la démocratie, y compris des échéances électorales. Dans ce cadre, l'UE souligne l'importance que les représentants de l'ensemble de la société civile algérienne soient pleinement et activement associés au processus de réformes.

6. L'élection de l'Algérie au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies doit encourager l'Algérie à renforcer le respect des **droits fondamentaux et des libertés civiles**, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression et d'opinion. L'UE encourage l'Algérie à mettre en place les instruments et les mécanismes de promotion des Droits de l'homme, en ligne avec les conventions internationales, avec une attention particulière pour les droits de femmes. L'UE réitère sa disponibilité à travailler avec les autorités algériennes dans ce domaine.

Relations économiques, commerciales et sectorielles

7. **Sur les questions commerciales**, L'UE, en tant que premier partenaire commercial de l'Algérie, voudrait approfondir ses liens commerciaux avec elle et soutenir le processus d'intégration régionale. L'UE souhaite que les discussions sur le Plan d'action permettent d'imprimer un nouvel élan à la relation commerciale bilatérale en convenant de nouveaux objectifs pragmatiques de moyen et long terme.

8. Dans un souci d'attirer des nouveaux investisseurs et de diversifier l'économie, l'UE estime qu'il est nécessaire d'améliorer le **climat des affaires** et tout particulièrement en matière de conditions applicables aux investissements directs européens. Dans ce sens, l'UE encourage l'Algérie à participer à la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015 sur la coopération industrielle et à participer à la normalisation européenne. De même, l'UE invite l'Algérie à assouplir la règle des 49% requise pour tous les investissements directs étrangers afin de faciliter les discussions bilatérales dans le cadre de l'accession de l'Algérie à l'OMC, soutenue par l'UE.

Sur le plan régional, l'UE encourage l'Algérie à ratifier dès que possible la convention régionale sur les **règles d'origine** préférentielle paneuro-méditerranéennes (PEM). Une ratification rapide de cette convention permettra en effet à l'Algérie de bénéficier pleinement et dès le premier jour des règles d'origine révisées en cours de négociation.

9. Dans la continuité de la Conférence Ministérielle transport de l'UpM de novembre 2013, l'UE se félicite de l'engagement de l'Algérie dans la coopération transport Euro-Méditerranéenne et encourage l'Algérie à développer un Plan National dans le domaine du **transport maritime**. L'UE invite l'Algérie à apporter une solution rapide et positive à la question des comptes d'escales des opérateurs maritimes européens.

10. Concernant **l'environnement**, l'UE encourage l'Algérie à renforcer la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et dans les mises en œuvre de ses protocoles. En adoptant une déclaration commune, les pays partenaires auront l'opportunité de renouveler leurs engagements face aux défis environnementaux communs et leur appui à l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée.

11. L'Algérie et l'UE ont vocation à opérer conjointement pour rendre le **secteur de l'énergie** de plus en plus sûr, soutenable, compétitif, intégré et ouvert et partagent la volonté de développer la coopération énergétique dans tous les domaines d'intérêt commun, en vue de concrétiser leur interdépendance mutuellement bénéfique et de contribuer à la diversification économique. L'UE se félicite de la signature à Alger au juillet 2013 du "Mémorandum d'Entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique" entre le Président de la Commission européenne et le Premier Ministre algérien. L'UE souhaiterait établir rapidement une instance de coordination pour mettre en œuvre le Mémorandum en forme de réunion annuelle de "dialogue énergétique".

12. Concernant la **coopération en matière de migration**, l'UE réitère sa volonté d'engager un dialogue dans le cadre de l'approche global sur la migration et la mobilité. A cet égard, l'UE rappelle l'importance de renforcer la coopération avec l'Algérie en matière de mobilité et de gestion des flux migratoires, y compris la lutte contre la migration clandestine ainsi que la réadmission. A l'instar de la coopération existante avec certains Etats-membres, l'Union insiste sur la pertinence des structures existantes de l'Accord d'Association pour approfondir le dialogue actuel, dans la perspective de développer à moyen et long terme une coopération approfondie.

13. En ce qui concerne le **changement climatique**, l'UE encourage l'Algérie à finaliser et mettre en œuvre le Plan National du Climat et de préparer sa "contribution" d'atténuation au nouvel accord sur le climat, applicable à tous. L'UE invite l'Algérie à accroître ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020 et après, afin de contribuer aux efforts globaux pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 ° C par rapport aux niveaux préindustriels. L'UE réitère son soutien à l'Algérie dans ce domaine et l'invite à explorer toutes les possibilités de coopération internationales.

14. L'UE se félicite du renforcement du **dialogue et de la coopération sur la sécurité et les questions régionales** depuis 2013 dans le cadre du dialogue politique bilatéral et de plusieurs visites du représentant spécial de l'UE pour le Sahel et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme. L'UE réitère sa disponibilité et son intérêt d'établir un partenariat et une coopération approfondie dans ce domaine sur base d'un mémorandum d'entente à négocier.

15. L'UE se félicite du progrès dans la **coopération technique et financière** et dans la promotion de la cohésion sociale. L'engagement continu de l'UE à accompagner l'Algérie dans le processus de réformes est symbolisé par la récente signature de nouveaux programmes dans les domaines de la gouvernance, de l'environnement, de la pêche et de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Concernant notre coopération future, les priorités identifiées conjointement concernent la réforme de la justice et le renforcement de la participation citoyenne, le marché du travail et l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et la diversification de l'économie. L'UE se félicite aussi de la participation active de l'Algérie dans les programmes euro-méditerranéens.

16. L'UE se félicite de la signature par les deux parties en mars 2012 d'un Accord sur la Coopération **scientifique et technologique** et de la tenue en 2014 de son premier comité paritaire. L'UE invite l'Algérie à participer davantage aux programmes européens dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Horizon 2020.

Contexte régional

17. En ligne avec la Communication Conjointe du 19 décembre 2012, l'UE considère que l'**intégration régionale au Maghreb** est essentielle pour la croissance économique, la cohésion sociale, ainsi que pour la stabilité et sécurité régionale. L'UE note avec satisfaction l'engagement de l'Algérie dans les fora régionaux, notamment le **dialogue 5 + 5, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et l'Union pour la Méditerranée (UpM)**, en synergie étroite avec la Politique européenne de Voisinage. Elle se félicite de la participation active de l'Algérie dans des initiatives concrètes dans ces enceintes, comme la Stratégie de l'Eau pour la Méditerranée occidentale. L'UE réitère son soutien aux partenaires du Sud afin de créer une zone de prospérité, sécurité et démocratie dans la Méditerranée.

18. L'UE réaffirme son attachement au règlement du **conflit du Sahara occidental et dans ce sens**, soutient les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies et de son Envoyé Personnel en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en conformité avec les résolutions pertinentes du CSNU, y compris CSNU 2152 (2014). L'UE est confiante dans le soutien que l'Algérie pourra apporter dans cette perspective.

19. En ce qui concerne la **situation au Sahel**, l'UE demeure préoccupée par la gravité de la crise de développement et de sécurité et par les risques que cette dernière fait peser sur la stabilité internationale. L'UE réitère en particulier son soutien aux mécanismes de coordination régionale et internationale existants dans le domaine de la sécurité et du contrôle des frontières, y compris dans le cadre du Processus de Nouakchott facilité par l'Union Africaine. L'UE demeure déterminée à intensifier la mise en œuvre de sa Stratégie pour la Sécurité et le Développement dans le Sahel et à renforcer son dialogue politique avec l'Algérie sur les aspects de prévention des conflits, de stabilisation et de sécurité dans cette région.
